



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à

1880 B E X

Bex, le 3 février 2012

PREAVIS No 2012/02

Concernant l'engagement d'un ouvrier supplémentaire au Service des forêts.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Historique

Notre équipe forestière, composée aujourd'hui d'un garde-forestier, d'un contremaître, de deux ouvriers et d'un apprenti, gère environ 1'900 ha de forêts qui, selon l'ancien plan de gestion, accordait une possibilité de coupe sans toucher au capital d'environ 3'000 m³ de bois.

Depuis l'ouragan Lothar qui s'est produit en 1999, les coupes ont été légèrement inférieures durant les 4 ans qui ont suivi l'évènement. Ensuite, elles ont été effectuées en fonction des disponibilités et, depuis trois ans, elles ont marqué une légère progression. Cela donne une moyenne de coupe d'environ 2'800 m³ pour ces 20 dernières années.

Futur

Le nouveau plan de gestion obligatoire qui est en cours de validation auprès des Services cantonaux compétents démontre que nous pouvons augmenter nos possibilités de coupe de 4'600 m³ à 7'600 m³ par an, sans toucher à notre capital forestier. Nous fondant sur cette estimation, nous avons validé la variante optimale de notre plan de gestion, à savoir une production d'environ 5'400 m³ par an.

Au travers de ce choix, nous serons en mesure de livrer, sans souci de volume, les 1'500 à 2'000 m³ de bois pleins nécessaires à la production des plaquettes forestières destinées à couvrir les besoins de notre centrale de chauffe. Cette option nous évite de devoir consommer du bois noble et nous permet de faire face à la demande en bois de chauffage de nos concitoyens.

Notre équipe est donc un peu faible pour réaliser l'ensemble des coupes admises par notre plan de gestion. Il est possible, et cela se fait actuellement, de mandater des entreprises privées pour une part des coupes. Néanmoins, un employé supplémentaire permettrait à notre Service forestier actuel de travailler en deux équipes s'il le faut et de garantir en permanence l'effectif suffisant constituant une équipe complète malgré les absences pour congés ou maladies des collaborateurs.

Enfin et sur le plan de la sécurité, il est recommandé d'être au minimum trois par équipe de bûcherons car, en cas d'accident, un homme reste avec l'accidenté pendant que le troisième va chercher des secours.

Cofinancement

Nous vous rappelons que notre garde-forestier effectue des tâches étatiques sur nos forêts communales, les forêts privées, celles de la commune de Lavey et de la Confédération. Ces heures sont payées à notre Administration à raison d'environ Fr. 80'000.- par an, soit plus ou moins ce que nous coûterait un employé supplémentaire. En outre, avec la péréquation financière cantonale, la couche thématique forêt prévoit que le déficit forestier est subventionné au-delà d'un point d'impôt à hauteur de 75%.

Certes nos forêts communales ne sont pas nécessairement rentables, mais nous sommes favorables à leur entretien permanent d'une manière rationnelle et efficace par une équipe motivée et compétente.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- o vu le préavis municipal No. 2012/02 ;
- o entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;
- o considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'engager un ouvrier supplémentaire au Service des forêts ;
2. d'autoriser la Municipalité à porter la charge supplémentaire découlant de cet engagement aux postes budgétaires salaires et charges sociales du chapitre 320 « Service des forêts ».

Dans l'espoir d'une décision favorable, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :



P. Rochat

Le secrétaire :

D. Lenherr